

La Bibliothèque Diocésaine expose une sélection d'ouvrages disponibles sur le thème : **Christianisme, judaïsme et Islam.**

Titre	Auteur	Éditeur	Date
<b>Les hommes en trop</b> La malédiction des chrétiens d'Orient	Jean-François COLOSIMO	FAYARD	2014
<b>Catholiques-Musulmans</b> Une fraternité critique	Mgr Michel DUBOST	MÉDIASPAUL	2014
<b>Le rabbin et le cardinal</b> Un dialogue judéo-chrétien d'aujourd'hui	Gilles BERHEIM Philippe Barbarin	STOCK	2008
<b>Jésus et Mahomet</b> Profondes différences et surprenantes ressemblances	Mark A. GABRIEL	OURANIA	2007
<b>Prêtre de Jésus-Christ parmi les musulmans</b>	Père Michel LELONG	F.-X. de GUIBERT	2007
<b>Henri Teissier un évêque en Algérie</b> De l'Algérie française à la crise islamiste	Martine de SAUTO	BAYARD	2006
<b>Le Coran, Jésus et le judaïsme</b>	Gérard ISRAËL Alain HOUZIAUX Khaled BENTOUNÈS	DESCLÉE DE BROUWER	2004
<b>Le choc des religions</b> Juifs, chrétiens, musulmans, la coexistence est-elle possible ?	Dalil BOUBAKEUR Pierre LAMBERT Daniel Sibony	Presses de la Renaissance	2004
<b>Chrétiens et musulmans</b> Frères devant Dieu ?	Christian van NISPEN tot SEVENAER	Les éditions de l'Atelier	2004
<b>Juifs et chrétiens</b> Le nouveau dialogue	Geneviève COMEAU	Les éditions de l'Atelier	2001
<b>Christianisme, judaïsme et Islam.</b> Fidélité et ouverture	Académie des sciences religieuses	Cerf	1999
<b>Judaïsme et christianisme</b>	Claude TRESMONTANT	F.-X. de GUIBERT	1996
<b>L'Église catholique et l'Islam</b>	Père Michel LELONG	MAISONNEUVE & LAROSE	1993

La Bibliothèque Diocésaine vous propose aussi, une lecture ou une relecture de la Déclaration sur les relations de l'Église avec **les religions non-chrétiennes** (Nostra Aetate) et de la "Déclaration sur La liberté religieuse" (Dignitatis Humanae personae) du **Concile Vatican II** :

- Concile œcuménique Vatican II, Document conciliaires n° 2, éditions du Centurion 1965.

*...« L'Église réproouve donc, en tant que contraire à l'esprit du Christ, toute discrimination ou vexation opérée envers les hommes en raison de leur race, de leur couleur, de leur classe ou de leur religion. En conséquence, le Concile, suivant les traces des saints apôtres Pierre et Paul, adjure ardemment les fidèles du Christ « d'avoir au milieu des nations une belle conduite » (I Pierre 2, 12), si c'est possible, de vivre en paix pour autant qu'il dépend d'eux avec tous les hommes (14), de manière à être vraiment les fils du Père qui est dans les cieux. »...*

- Vatican II, La liberté religieuse, Unam Sanctam n° 60, éditions du Cerf, 1967.

## Article 7 - Limites de la liberté religieuse

*« C'est dans la société humaine que s'exerce le droit à la liberté en matière religieuse, aussi son usage est-il soumis à certaines règles qui le tempèrent. Dans l'usage de toute liberté doit être observé le principe moral de la responsabilité personnelle et sociale : la loi morale oblige tout homme et groupe social dans l'exercice de leurs droits à tenir compte des droits d'autrui, de ses devoirs envers les autres et du bien commun de tous. A l'égard de tous il faut agir avec justice et humanité.... »*

Merci de votre visite et à bientôt...